



# FAQ – Covid-19

---

Date :

09.09.2022

---

## Recommandations de vaccination pour l'automne 2022

### 1. Quels sont les avantages d'une vaccination de rappel à l'automne 2022?

Selon les connaissances actuelles, le renouvellement de la vaccination de rappel améliore, au moins temporairement, la protection individuelle contre les formes graves de la maladie, en particulier chez les personnes vulnérables. La vaccination a cependant un effet minime sur la transmission du virus et n'offre qu'une faible protection contre les formes bénignes.

### 2. J'ai déjà reçu une vaccination de rappel en été: dois-je me refaire vacciner en automne?

Pour les personnes vulnérables qui ont reçu un rappel en été, il est également recommandé de se faire à nouveau vacciner en automne. Ce renouvellement n'est toutefois recommandé qu'à partir de quatre mois après une vaccination ou une guérison.

### 3. Qui paie la vaccination?

Les coûts d'une vaccination recommandée contre le COVID-19 sont pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) ou par la Confédération. Si une vaccination n'est pas recommandée par l'OFSP et la CFV, elle n'est pas remboursée.

### 4. Le vaccin bivalent adapté est-il meilleur que le vaccin monovalent utilisé jusqu'ici?

Selon les connaissances actuelles, on suppose que les deux générations de vaccins offrent une protection comparable contre les formes graves de la maladie. On estime que le vaccin bivalent protège légèrement mieux contre une infection due au sous-variant actuel BA.5 d'Omicron, en particulier contre les infections bénignes.

### 5. Où puis-je me faire vacciner?

L'administration de la vaccination de rappel relève des cantons. Veuillez consulter le site Internet de votre canton pour connaître les offres actuelles en la matière. Vous trouverez un aperçu des sites cantonaux ici.

#### Informations complémentaires

Office fédéral de la santé publique, communication, [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

Ce document est également publié en allemand et en italien.

## **6. La vaccination me protège-t-elle mieux contre une affection post-COVID-19 (COVID long)?**

De nombreuses études montrent que la vaccination réduit nettement le risque de développer une affection post-COVID-19. Par contre, les études ne peuvent pas démontrer clairement l'efficacité de la vaccination en tant que traitement.

## **7. Aujourd'hui, la plupart des gens disposent d'une certaine immunité. Qu'est-ce que cela signifie?**

À l'heure actuelle, on estime que 97% de la population en Suisse bénéficie d'une certaine immunité de base. En effet, la grande majorité des personnes sont soit vaccinées, soit ont guéri de la maladie, soit les deux. Cette immunité ne peut toutefois pas empêcher totalement les infections. En revanche, c'est aussi pour cette raison que le risque de développer une forme grave en automne et en hiver est très faible pour les personnes en bonne santé de moins de 65 ans.

## **8. Mon certificat a expiré. Dois-je me faire vacciner pour en obtenir un nouveau?**

Depuis février 2022, il n'y a plus d'obligation de présenter un certificat en Suisse. Désormais, l'application «COVID Certificate» n'indique plus que la date de la vaccination ou du test. Les personnes qui voyagent à l'étranger doivent continuer de se renseigner sur les exigences concernant les tests, la vaccination ou la preuve d'une guérison. Les exigences et les règles en matière de certificat peuvent varier d'un pays à l'autre. Il incombe aux voyageurs de se renseigner sur les dispositions réglant l'entrée dans le pays de destination.

## **9. Les nouveaux sous-variants sont-ils dangereux?**

Des sous-variants d'Omicron sont actuellement en circulation. On ne sait pas encore lequel finira par déclencher et dominer la vague d'infections. Les spécialistes partent de l'idée que les sous-variants qui circulent en ce moment ne provoquent pas de forme grave de la maladie contrairement aux précédents sous-variants d'Omicron.

## **10. Puis-je me faire vacciner simultanément contre la grippe et le COVID-19?**

Les vaccins contre la grippe peuvent être administrés en même temps, avant ou après la vaccination contre le COVID-19. D'un point de vue médical, toutes ces combinaisons sont sûres. Il n'est toutefois judicieux d'administrer conjointement les deux vaccins à l'automne 2022 que si les périodes optimales de vaccination se chevauchent.